Image not found or type unknown

Chômage partiel et heures supplémentaires

Par **Louise F06**, le **04/08/2020** à **11:15**

Bonjour,

Je travaille en restauration et suis au chômage partiel, comme beaucoup, j'ai repris officiellement mon emploi le 5 Juin et sur ma fiche de paie il est indiqué que mon employeur m'a déclarée 82h et donc le reste, environ 69h en chômage partiel.

Seulement ce mois de juin j'ai fait 175h! Pour un contrat initial de 35h par semaine.

Déjà est ce normal?

De plus d'apres ses calculs, ma directrice me dit que je n'ai fait que 9h supplémentaires ce mois ci, cela vient de moi ou ce n'est vraiment pas normal?

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **04/08/2020** à **11:21**

Bonjour,

L'activité partielle (chômage partiel) ne prend pas en compte les heures supplémentaires qui ne soient pas contractuelles ou conventionnelles...

En revanche, toutes les heures de travail effectif doivent être payées et vous ne pouvez pas être en m^me temps en activité partielle...

Par **Louise F06**, le **04/08/2020** à **13:41**

Et justement en juin j'ai etee payée en chômage partiel, je n'ai donc pas eu l l'intégralité de mon salaire

Par **P.M.**, le **04/08/2020** à **15:08**

Vos explications ne sont pas assez compréhensibles pour pouvoir dire s'il y a fraude mais c'est possible si vous avez repris le travail à temps complet le 5 juin et que vous avez 69 h d'activité partielle...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés